

LES ACTUALITES

■ Messagerie Outlook.

Éléments privés.

Depuis avril...2018, le CMNE admet un usage privé de la messagerie électronique mise à la disposition de ses collaborateurs. Force est de constater qu'un bon nombre d'entres vous ne la consulte que très rarement, voire pas du tout. Pour celles et ceux qui l'auraient oublié le nouveau dossier « éléments privés » se trouve au dessous de votre « boîte de réception ». Il est donc très important d'ajouter dans l'objet du mail, le mot « privé » lors de vos échanges non-professionnels et surtout d'informer vos correspondants de l'existence de cette règle.

Enfin et pour éviter tout problème dans l'utilisation des outils informatiques, nous vous recommandons de consultez en particulier les paragraphes 5.2.1 et 5.2.2 de la page 12 de la « Charte informatique » disponible dans pixis.

■ Guide pratique dédié aux alternants.

La CFDT s'engage en faveur de l'alternance !

La CFDT Banques et Assurances a conçu un guide pour aider les alternants lors de leur entrée dans l'entreprise. Une initiative qui prend tout son sens dans une période où l'on peut craindre pour l'avenir professionnel des jeunes alors que des moyens considérables sont déployés pour que les entreprises assurent leur formation et leur accompagnement. Qu'il s'agisse de contrats d'apprentissage ou de professionnalisation, l'alternance est un excellent moyen à la fois de se former et de s'intégrer au monde du travail.

Que vous soyez déjà en alternance au CMNE ou si votre enfant est lui-même concerné par ce modèle de formation dans une autre entreprise, n'hésitez pas à contacter la CFDT (cfdt-cmne@cmne.fr) afin que nous puissions vous faire parvenir ce guide très pratique.

■ Réponses à la carte.

Service réservé aux adhérents CFDT.

En tant qu'adhérent de la CFDT, vous bénéficiez du service Réponses à la Carte. Ce service vous accompagne sur tous les sujets en lien avec votre activité professionnelle mais aussi les impacts sur votre vie privée, afin de concilier au mieux les impératifs de votre travail avec vos obligations personnelles et/ou familiales.

Parce que la frontière entre le travail et la vie privée est étroite, la CFDT choisit d'être à vos côtés à tous ces moments. Les conseillers du service Réponses à la Carte sont mobilisés, vous écoutent, vous accompagnent et vous orientent en toute confidentialité vers des solutions adaptées à chaque situation impactant votre quotidien. En plus d'être le 1^{er} syndicat en France, c'est le seul à vous accompagner en dehors de vos questions en lien avec le travail.

N'hésitez pas à poser vos questions via « mon espace adhérent » ou au N°Cristal : 09 69 39 19 39.

Du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 13h (appel non surtaxé).

SOMMAIRE

■ Actualités.....1

Messagerie Outlook.
Guide alternants
Réponses à la carte

■ Edito1

■ Le dossier du mois....2

Egalité professionnelle

■ Félicitations.....2

■ Carton Rouge.....2

■ Le chiffre.....2

■ Décryptage.....2

Effectif CDI du CMNE

■ Repères2

EDITO

Les dernières évolutions de la pandémie et des mesures sanitaires prises en conséquence montrent une prise en compte différente des problèmes et des solutions moins drastiques que lors de la première vague. Il n'en reste pas moins que les conséquences constitueront une amplification des difficultés déjà engrangées.

Les inégalités se creusent au rythme de l'accroissement de la pauvreté et de la précarité.

700 000 jeunes arrivent sur un marché de l'emploi déjà très dégradé.

La fracture sociale sort de l'armoire à concept pour devenir réalité.

Un des pires maux face à ce constat reste la solidarité nécessaire à retrouver des chemins vertueux.

Le Pacte du Pouvoir de Vivre signé par la CFDT et plus de 60 associations et organisations prend aujourd'hui toute son importance. Il est un facteur favorisant une véritable relance de notre vie collective, propice à lutter contre le repli sur soi. Il participe à la transformation de la crise en débats, foisonnement d'idées et de propositions qui éviteront la violence et la haine.

La solidarité n'est pas un vain mot : il suffit de se convaincre de la chance qu'elle nous offre! ■

Vous avez des questions, des remarques ?
Contactez votre représentant CFDT directement sur sa messagerie personnelle.

Gilles BAUGET gilles.bauget@cmne.fr
Damien COYEZ damien.coyez@cmne.fr
Sylvie DAVANNE sylvie.davanne@cmne.fr
Gaël DELALLEAU gael.delalleau@cmne.fr
Emmanuel DONDELA emmanuel.dondela@cmne.fr
Frédéric LAMBERT frederic.lambert@cmne.fr
Nathalie GODDYN nathalie.goddyn@cmne.fr
Éric GOURY eric.goury@cmne.fr
Emilie LALLEMENT emilie.lallement@cmne.fr
Romain LANTIEZ romain.lantiez@cmne.fr
Jacques MENET jacques.menet@cmne.fr
Sandrine QUENTIN sandrine.quentin@cmne.fr
Philippe VANDELDE philippe.vandelde@cmne.fr

LE DOSSIER DU MOIS

Egalité Professionnelle.

La CFDT tient ses engagements.

Lors de la campagne des élections professionnelles du CMNE qui se sont déroulées il y a presque un an, la CFDT avait pris des engagements. L'un d'eux était d'« Assurer l'égalité Femmes-Hommes ».

L'égalité est une des valeurs défendues par la CFDT, elle lutte contre toutes les formes de discrimination qu'elles soient liées au sexe, à l'âge, aux origines... C'est pour cela que nous avons négocié et signé le nouvel accord Egalité Professionnelle du CMNE.

Cet accord traite principalement de l'égalité en termes de promotion et de rémunération.

Sans être favorable à la discrimination positive, nous militons pour que chaque collaborateur puisse, à niveau de compétences égales, avoir les mêmes possibilités d'évolution. Force est de constater, qu'en l'état actuel cela n'est pas le cas au CMNE où les femmes qui représentent 49% des effectifs ne représentent que 27,5% des cadres.

Afin d'atteindre une proportion d'au moins un tiers des femmes parmi les cadres d'ici le 31 octobre 2023, nous avons négocié avec la direction plusieurs dispositions plus contraignantes pour elle.

Ainsi l'entreprise s'engage à avoir au moins une candidature féminine en phase finale de recrutement pour les postes de manager, le nombre de mobilités promotionnelles sera désormais

A compétences égales, chacun doit avoir les mêmes possibilités d'évolution.

proportionnel à la représentation effective des femmes et des hommes dans les effectifs. Et pour les nominations au statut cadre des postes éligibles, le nombre de dossiers de femmes et d'hommes étudiés devra être proportionnel à la représentation des femmes et des hommes positionnés en niveau 5 pour ce métier.

POUR L'ÉGALITÉ HOMME-FEMME



La direction s'est également engagée à supprimer les écarts de rémunération. Cet engagement figurait déjà dans les accords précédents mais ce qui est nouveau et qui a été revendiqué par la CFDT est que la direction s'engage si une situation est avérée à supprimer cet écart dans un délai raisonnable. Cela est une véritable avancée car jusqu'à maintenant chaque fois que les élus CFDT présentaient le dossier d'un ou d'une salariée concernée par un écart de rémunération, celui-ci était comblé lors des EASS et était ainsi confondu avec une augmentation qui pouvait être liée aux résultats du collaborateur.

La signature de la CFDT au bas de cet accord est primordiale, car sans elle il n'y aurait plus d'accord d'Egalité Professionnelle au CMNE. En effet la représentativité cumulée des 3 autres organisations syndicales signataires est insuffisante.

Les élus CFDT sont à votre disposition si vous avez un doute sur le niveau de votre rémunération ■

FELICITATIONS

A toutes celles et ceux qui défendent les valeurs fondamentales de notre démocratie, telle que notre liberté d'expression. Dans un communiqué de presse du 16 octobre, le secrétaire général de la CFDT, Laurent BERGER, a condamné l'attentat sauvage dont a été victime le professeur de collège et a appelé à l'unité pour protéger la démocratie et les valeurs républicaines.

CARTON ROUGE

A la direction de la Société Générale qui a annoncé dans la presse son projet de création d'une banque nouvelle qui regrouperait son réseau et celui du

Crédit du Nord, sans prendre la peine de consulter les représentants des salariés. Cette méthode reflète l'absence de dialogue social et l'irrespect envers les salariés du groupe SG et leurs organisations syndicales.

LE CHIFFRE

1.063

C'est, selon l'INSEE le revenu mensuel correspondant au seuil de pauvreté en France pour une personne seule. Ce montant équivaut à 60% du revenu mensuel médian des Français. Les inégalités de niveau de vie ont nettement augmenté. Ainsi 9,3 millions de personnes vivent sous ce seuil, en hausse de 400.000 personnes depuis 2017.

DECRYPTAGE

■ Effectif CDI de la CFCMNE.
- 489 salariés au 30/09/2020.

	Points de vente	Appui réseau *	Services fédéraux	Total
2005	2009	207	712	2928
2016	1424	566	589	2579
2017	1373	566	578	2517
2018	1334	605	596	2535
2019	1303	609	569	2481
2020	1294	600	541	2435
Écart	-715	+393	-171	-493

* CMNA. Délégations fédérales. ECP. Gestion de patrimoine. Animation com. Marché prof/agri/ OBNL. Activité entreprise. Equipe volante. Caisse solidaire.

REPERES

L'AGENDA DU MOIS

Négociation : 08/10
C.S.E : 14/10
C.S.S.C.T. Pas de réunion

SECURITE SOCIALE

Plafond annuel : 41.136 €
Plafond mensuel : 3.428 €

SMIC (01/20) Source : Service Public.fr

Taux horaire brut : 10.15 €
Taux horaire net : 8.05 €
Mensuel brut : 1.539.42 €
Mensuel net : 1.218.60 €

INFLATION

0.10 % (selon l'INSEE)

ALLOCATIONS (01/04/20)

Revenus nets ≤ 69.309 € / an
Deux enfants : 131.95 €
Revenus nets ≤ 75.084 € / an
Trois enfants : 301.00 €
Revenus nets ≤ 80.859 € / an
Quatre enfants : 470.07 €

RSA (01/04/20)

1 personne seule: 564.78 €
1 couple : 847.17 €
1 couple + 1 enf : 1.016.60 €
1 couple + 2 enf : 1.186.03 €
Enfant suppl.: 225.91 €

Pour adhérer à la CFDT : Tél : 03/20/78/36/82

Messagerie : cfdt-cmne@cmne.fr

Application mobile : disponible sur Play Store et App Store

facebook : CFDT CMNE

BULLETTIN D'ADHESION

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

A retourner :

CMNE - local syndical de la CFDT
4 place Richebé - 59000 LILLE

Date et signature

